

Questions au Feuilleton

LE COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL D'ÉTUDE SUR LES MÉTHODES DE PIÉGEAGE

Question n° 2352—M. Clark (Rocky Mountain):

1. a) Quel est le nom des membres du Comité d'étude fédéral-provincial sur les méthodes humaines de piégeage et, dans chaque cas, quels agence, ministère ou organisme représente-t-il, b) quand et où se tiennent les réunions du Comité, c) combien de nouveaux pièges (i) ont été mis à l'épreuve (ii) le sont actuellement (iii) doivent l'être, d) quel est exactement le mandat du Comité, e) quels sont le nom et les fonctions du coordonnateur du Comité, f) combien de laboratoires (i) de mécanique (ii) de biologie sont à la disposition du Comité et où chacun est-il situé?

2. Le Comité envisage-t-il de recommander aux provinces des méthodes de piégeage plus humaines et, dans l'affirmative, quand?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. a) M. John Brubacher, Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario (président); M. Marcel Beaudet, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec; M. G. A. Kemp, Ministère des Terres et Forêts de l'Alberta; M. Russell Hall, Division de la gestion de la chasse des Territoires du Nord-Ouest; M. David Gimmèr, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. b) 23 septembre 1973, Winnipeg; 6 et 7 novembre 1973, Ottawa; 22 janvier 1974, Ottawa; 11, 12, 14 et 15 mars 1974, Toronto; 28 et 29 mars 1974, Toronto; 16 mai 1974, Toronto; 16 et 17 octobre 1974, Toronto; 1^{er} et 2 février 1975, North Bay. c) (i) 3; (ii) 3; (iii) 56 (en date du 1^{er} mai 1975). d) Le Comité d'étude fédéral-provincial sur les méthodes humaines de piégeage, lors de sa réunion inaugurale à Winnipeg, les 24 et 25 septembre 1973, a reçu les tâches suivantes: fixer ses objectifs immédiats et à long terme; établir un budget; se doter d'un coordonnateur de programme et fixer des critères techniques et biologiques permettant de mesurer l'acceptabilité des pièges et méthodes de piégeage; organiser la fabrication de prototypes de nouveaux pièges; faire l'essai et l'évaluation des pièges et rendre compte des résultats aux provinces et territoires. C'est aussi au Comité qu'a incombé la tâche de mettre à l'essai, sur le terrain, les pièges nouveaux et modifiés. L'information et l'éducation étaient considérées parties essentielles du programme. Voici les objectifs à long terme du Comité; recommander aux provinces, dans un délai maximum de cinq ans, des pièges et des méthodes de piégeage permettant de capturer ou de tuer tous les animaux à fourrure, de la façon la plus humaine que le permet l'état de la science et des connaissances; communiquer, tout au long du programme, avec les gouvernements, les personnes et groupes intéressés et les organes d'information. Voici les objectifs immédiats du Comité: (i) préparer et faire accepter des budgets; (ii) se doter d'un coordonnateur; (iii) veiller à l'accomplissement de fonctions telles que la coordination, la liaison, la création et l'essai des pièges, l'éducation des trappeurs et du public, la vérification du travail du coordonnateur et la réalisation des objectifs intermédiaires; (iv) faire rapport à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune; (v) assurer une bonne communication avec les gouvernements, les groupes intéressés et les organes d'information; (vi) atteindre ses objectifs immédiats et à long terme. e) Le coordonnateur est M. Peter Storms. Sous la direction générale du président du Comité, il est chargé de: recueillir et organiser les données sur les pièges et le piégeage, et diffuser tous les renseignements d'ordre public aux personnes et groupes intéressés; coordonner les activités dans le domaine de la conception de pièges en collaborant avec les gouvernements, les manufacturiers et les spécialistes afin d'établir des normes acceptables; voir à la fabrication de prototypes et à leur mise à l'essai et sur le terrain; coordonner la

[M. MacDonald (Cardigan).]

dernière étape de la mise au point en recommandant et en appliquant des modalités de fabrication, et en étudiant les aspects juridiques des brevets, des droits et de la fabrication; réunir en une publication toutes données découlant du projet, pour ce qui est de la conception, l'efficacité, l'aspect humanitaire, les spécifications, la fabrication et la distribution des pièges, pour aider les gouvernements provinciaux à voter les lois appropriées. f) (i) Les essais mécaniques sont effectués par l'Association canadienne de normalisation, à Rexdale (Ontario). (ii) Les essais biologiques sont effectués par le collège des vétérinaires de l'Ontario, à Guelph (Ontario).

2. Oui. L'objectif du Comité est de fournir des renseignements sûrs aux provinces et territoires avant la fin d'une période de cinq ans.

RADIO-CANADA—LE BILINGUISME

Question n° 2361—M. Brisco:

1. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, le 1^{er} août 1972, a) combien d'anglophones la Société Radio-Canada a-t-elle engagés et, de ce nombre, combien (i) ont immédiatement suivi un cours de français (ii) ont terminé le cours de français (iii) ont réussi le cours de français, b) combien de francophones la Société a-t-elle engagés et, de ce nombre, combien (i) ont immédiatement suivi un cours d'anglais (ii) ont terminé le cours d'anglais (iii) ont réussi le cours d'anglais?

2. Combien d'employés de Radio-Canada a) sont parfait bilingues, b) ont subi un test d'aptitude linguistique?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. a) et b) Pour répondre à ces questions, la Société Radio-Canada devrait examiner le dossier de chacun des employés engagés depuis le 1^{er} août 1972, ce qui occasionnerait une somme démesurée de travail, de temps et de frais.

2. a) Voir la réponse à la partie 1. b) Seuls les employés qui doivent suivre un cours de formation linguistique se présentent à un test; 767 employés se sont inscrits à des cours de formation linguistique depuis 1969.

L'ABATTAGE D'ANIMAUX ATTEINTS DE BRUCELLOSE

Question n° 2383—M. Schellenberger:

1. Combien de vaches laitières le ministère de l'Agriculture a-t-il abattues, au cours des cinq dernières années, parce qu'elles étaient atteintes de brucellose ou de la maladie de Bang?

2. Quel somme a-t-on versée en moyenne par vache, à titre de dédommagement, au cours de chacune de ces années?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Les registres du ministère ne permettent pas de faire la distinction entre les bovins laitiers et les bovins de boucherie, dont on a ordonné l'abattage. Cependant, le nombre total des bovins abattus est le suivant:

Année financière	Nombre d'animaux
1970—1971	3,884
1971—1972	3,806
1972—1973	4,100
1973—1974	8,849
1974—1975	14,622